

swissuniversities

swissuniversities

Effingerstrasse 15, Case Postale
3001 Berne
www.swissuniversities.ch

Swiss Animal Facilities Network (SAFN) – Mandat

Lors de sa séance des 16 et 17 janvier 2014, l'assemblée plénière de la CRUS a approuvé la mise en place du « Swiss Animal Facilities Network (SAFN) ». Le 13 juillet 2018, la Chambre des hautes écoles universitaires (HEU) de swissuniversities renouvelle le mandat au SAFN en tant que Commission de la Chambre des hautes écoles universitaires et lui confie la mission suivante :

1. Tâches

Le SAFN :

- Coordonne les activités des animaleries des hautes écoles membres du réseau dans le but de faciliter l'échange de bonnes pratiques ;
- Coordonne l'échange d'information en matière d'hygiène des animaux afin de faciliter le transfert d'animaux d'une animalerie à une autre ;
- Met en place des initiatives de partage d'infrastructure (p. ex. plateformes) afin de rendre ces services accessibles à toute la communauté scientifique des hautes écoles suisses ;
- Soutient l'élaboration de prises de position en matière d'expérimentation animale (p.ex. consultation sur de nouvelles lois ou ordonnances) ;
- Soutient la communication de swissuniversities, notamment dans le cas de demandes des media ;
- Collabore étroitement avec la ou le délégué-e à l'expérimentation animale de swissuniversities ;
- Entretient les relations avec les autorités fédérales et cantonales responsables pour l'expérimentation animale dans le cadre de son domaine de compétence (p. ex. l'OSAV) ainsi qu'avec les partenaires dont les activités sont liées à l'expérimentation animale (p. ex. le réseau des AWO, le Centre de Compétence 3R, le Réseau des animaleries lémaniques) ;
- Récolte et analyse les données relatives à l'expérimentation animale dans les hautes écoles afin d'avoir un aperçu constant de cette activité.

2. Organes et responsabilités

Deux organes programment et exécutent les activités du SAFN : le comité stratégique et le comité exécutif. Outre ces deux organes, un-e coordinateur/-trice des activités du réseau (employé-e à 50%) travaille en étroite collaboration avec le comité exécutif pour assurer la mise en place et le suivi des activités.

Comité stratégique

Composition

- Le comité stratégique est composé de représentant-e-s de chaque haute école membre. Ces représentant-e-s sont en règle générale proche du rectorat ou de la présidence et sont autorisées à prendre les décisions en lien avec les responsabilités du comité stratégique.
- Le choix des membres du comité stratégique revient exclusivement aux universités membres qui peuvent décider à tout moment de remplacer leurs représentant-e-s. Le mandat des représentant-e-s est à durée illimitée.
- Le Comité stratégique est placé sous la direction d'une ou d'un président-e.
- En cas d'absence, les membres peuvent nommer une ou un représentant-e qui aura automatiquement le droit de vote.

Responsabilités

- Le comité stratégique définit la stratégie du SAFN et les axes principaux des activités du comité exécutif ; il répond directement à la Chambre des hautes écoles universitaires.
- Le comité stratégique choisit sa ou son président-e.
- Le comité stratégique décide le montant de la contribution des hautes écoles membres pour une période de 3 ans.

Comité exécutif

Composition

- Le comité exécutif est composé de représentant-e-s des universités membres du réseau ; chaque université a droit à un maximum de deux représentant-e-s et à un seul vote. Les membres du comité exécutif sont actifs dans l'expérimentation animale, ils peuvent p.ex. être responsables d'animalerie, directeurs-trices de l'expérimentation animale, délégué-e-s à la protection des animaux ou chercheurs-euses.
- Le choix des membres du comité exécutif revient exclusivement aux universités membres qui peuvent décider à tout moment de remplacer leurs représentant-e-s. Le mandat des représentant-e-s est à durée illimitée.
- Le comité exécutif est placé sous la direction d'une ou d'un président-e.
- En cas d'absence, les membres peuvent nommer une ou un représentant-e qui aura automatiquement le droit de vote.

Responsabilités

- Le comité exécutif propose au comité stratégique les activités à poursuivre et implémente les tâches mentionnées ci-dessus ; il répond au comité stratégique.
- Le comité exécutif choisit sa ou son président-e.

3. Gestion

- La gestion administrative du SAFN (Comités stratégique et exécutif) est assurée par le domaine recherche et développement du secrétariat général de swissuniversities. La ou le coordinatrice-teur est employé-e par swissuniversities et travaille au sein du secrétariat général ; ses tâches sont définies par le comité exécutif.

Berne, 12.07.2018

4. Budget

- Les activités du SAFN et le salaire de sa ou de son coordinatrice-teur sont entièrement couverts par les hautes écoles membres du réseau. Le budget est géré par swissuniversities.

swissuniversities